

## Centre de documentation et Bibliothèque du fonds ancien - accès au public -

### Le Centre de documentation

Le Centre de documentation se compose d'une salle de lecture dont l'accès est libre, sans formalités d'inscription, mais réservé en priorité aux auditeurs du Cnam. Elle dispose de 20 places assises, et de 4 postes informatiques. Les documents présents dans cette salle appartiennent au fonds moderne. Les ouvrages sont à consulter sur place. Ils sont exclus du prêt.

Horaires d'ouverture : Lundi 9h30 à 12h15 / 13h00 à 18h30  
Mardi, Mercredi et Jeudi 9h30 à 18h30  
Vendredi 9h30 à 13h30 / 14h30 à 18h30  
Samedi 9h30 à 12h30

#### ➤ Que trouve-t-on au Centre de documentation ?

*en libre accès :*

- des ouvrages et des revues,
- des ouvrages et des revues sur l'histoire des sciences et des techniques,
- des ouvrages spécialisés dans le domaine du bâtiment et des travaux publics...
- des postes informatiques réservés à la consultation.

*sur demande :*

- des revues de l'année en cours, ou antérieurs,
- des mémoires,
- des rapports de stage,
- des annales d'examens du Cnam (depuis 1996),
- des offres d'emplois, de stages et de logements...
- des Cédéroms,
- des DVD,
- des vidéocassettes .

#### ➤ Comment accéder à un ouvrage ou une revue ?

*I - de la salle de lecture*

Un classeur papier contenant l'inventaire du fonds documentaire permet d'accéder aux ouvrages du fonds moderne et du fonds ancien, ainsi qu'aux titres des périodiques. On peut y trouver également l'essentiel des mémoires en histoire des sciences et des techniques soutenus au Cnam Champagne-Ardenne depuis 1996, et les carnets pédagogiques réalisés depuis 2002. La recherche s'y effectue soit par cote, soit par auteur.

**Important :** après consultation, les ouvrages et les revues doivent être déposés sur le chariot réservé à cet usage. Le personnel du Centre les remettra en place.

*II - de la réserve*

Les rapports de stages, les revues, les annales et les documents de plus de un an peuvent être consultés sur demande. Il en est de même pour les livres mis en réserve. La demande doit en être faite aux documentalistes par l'intermédiaire d'une fiche dûment remplie. On ne peut pas consulter simultanément plus de 4 documents. Les documents demandés seront disponibles au bout de 20 minutes environ. Les demandes de consultation ne seront plus satisfaites après 17 h 30.

**Important :** après consultation, les documents doivent être rapportés au personnel du Centre.

## ➤ Comment consulter un document audiovisuel ou multimédia ou interroger une base de données ?

Les documents audiovisuels - du fait du nombre de postes de consultation limité à quatre - sont accessibles sur réservation ; les auditeurs du Cnam sont prioritaires.

Pour réserver, il est possible de téléphoner au 03.26.36.80.00 ou de s'adresser au personnel du Centre. Si vous avez un empêchement, signalez-le par téléphone.

### • Vidéocassettes

Le Centre de documentation possède des vidéocassettes dans les domaines suivants : langues, bâtiment et travaux publics, histoire des sciences et des techniques...

L'usage des vidéocassettes est réservé aux enseignants du Cnam. L'emprunt se fait à l'aide d'une fiche qu'il faut remplir préalablement.

### • Cédéroms, DVD

3 postes informatiques sont réservés à la consultation des cédéroms, et des DVD, compatibles avec Windows 2000.

Le 4<sup>ème</sup> poste est encore sous Windows 1998, afin de permettre l'accès aux cédéroms compatibles uniquement avec ce système d'exploitation.

La demande de consultation se fait à l'aide d'une fiche dûment remplie à remettre au personnel du Centre.

Vous ne pouvez demander plus d'un cédérom ou DVD à la fois.

La durée maximum de visionnage est d'une heure.

**Important :** après consultation, les vidéocassettes, les cédéroms, ou les DVD, doivent être rapportés au personnel du Centre.

### • Internet

L'accès à internet est sécurisé par un code d'accès. Les auditeurs Cnam et les utilisateurs extérieurs doivent en faire la demande.

Une assistance peut être obtenue auprès des documentalistes du Centre, pour vous aider dans votre recherche documentaire.

L'accès à internet est limité à 30 minutes.

### • La photocopie des ouvrages

La photocopie des ouvrages se fait au Centre de documentation, à l'aide d'une carte de photocopies que l'on peut acheter auprès des documentalistes.

**Tarifs** 5 € les 50 photocopies,  
8 € les 100 photocopies.

Pour des raisons de préservation et de conservation, certains ouvrages sont exclus de la photocopie : les ouvrages de grand format et les ouvrages en mauvais état (papier ou reliure).

## La Bibliothèque du fonds ancien

### ➤ Qu'y trouve-t-on ?

- des ouvrages sur l'histoire des sciences et des techniques, l'architecture, la marine, la navigation ...
- des encyclopédies ...

Leur communication est limitée aux personnes pouvant justifier d'une recherche d'un certain niveau d'étude ou de spécialisation. La consultation se fait le mercredi de 14 h 00 à 16 h 00 ; pour cela vous devez prendre rendez-vous avant le mercredi à 11 heures.

Cette consultation est soumise à des règles particulières :

- elle se fait dans une salle réservée à cet usage,
- le document est remis en échange d'une pièce d'identité en cours de validité,
- seul l'usage d'un crayon de papier est autorisé dans cette salle,
- l'utilisation de gants blancs et de porte-livres prêtés sur place est obligatoire,
- la reproduction d'ouvrages peut être effectuée sous certaines conditions : elle ne peut être qu'exceptionnelle et elle n'est soumise qu'à autorisation préalable. Dans tous les cas, elle ne peut être que partielle et seul l'usage d'un appareil photographique numérique est autorisé.